

troubles. Il n'est pas possible de traiter avec plus de méthode, de clarté, de solidité & de modération, un sujet de cette nature, où l'étude des loix & droits Belghes est nécessairement jointe à une grande connoissance de l'histoire du pays. L'auteur démontre que la Collace est simplement un corps de municipalité dont la fonction est de choisir les magistrats; tandis que les États sont les représentans de toute la nation, revêtus exclusivement de l'exercice de la souveraineté, qui ne peut être ni troublée ni divisée, sans que toute la province ne devienne la proie de l'anarchie. Voici comme il termine ses intéressantes observations. „ Trois choses, „ mon cher ami, ont été & seront de tout „ tems la cause des murmures des peuples & „ des troubles dans les républiques 1°. L'ambition de parvenir aux charges. 2°. L'envie qu'on porte à ceux qui les occupent. 3°. L'opinion que nous nous mettons en tête, que le système de gouvernement que nous formons est plus avantageux au peuple que le système formé & suivi. La première & la seconde naissent de la jalousie naturelle que donne l'égalité. *Un autre*, dit-on, *n'est pas plus que moi; il est en charge, il faut que je devienne ce qu'il est, ou qu'il redevienne ce que je suis.* Et la troisième n'est que le prétexte ou le moyen de parvenir à la réussite de ce dessein. De toute façon le peuple est la dupe; il se soulève aisément, parce qu'on lui fait croire qu'il est lésé, & qu'en se remuant il acquerra de grands avantages: la discorde entretiens aliène les esprits, le bien général périclite, la patrie se ruine, & quand nos propres maux nous forcent à ouvrir les yeux, qu'avons nous gagné? Rien du tout.